## Produits antiparasitaires—Loi

actuellement au Canada. Dans bien des cas, nous en détruisons la fertilité. Combien de millions de tonnes de terre noire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

## SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur adjoint et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1500)

[Français]

Et de retour,

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à certains bills:

Bill C-60, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie—Chapitre nº 80:

Bill C-48, Loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz—Chapitre nº 81;

Bill C-46, Loi régissant l'importation de la viande fraîche, réfrigérée ou congelée et modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation—Chanitre n° 87:

Bill C-84, Loi nº 2 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises—

Bill C-87, Loi nº 2 modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie— Chapitre nº 84;

Bill S-23, Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger-Chapitre nº 85;

Bill C-86, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1982—Chapitre nº 86

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whelan: Que le bill C-45, tendant à modifier la loi sur les produits antiparasitaires, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, on a perdu des millions de tonnes de terre noire à cause de l'exploitation minière, à cause de l'épandage de pesticides et à cause de mauvaises méthodes de construction, et on continuera à perdre de la terre noire si l'on continue à ne pas en apprécier la valeur. Nous devrions maintenant examiner de très près la situation que crée l'injection de poisons dans le sol. Nous devrions mettre au point de

meilleures méthodes d'essai des pesticides et des produits toxiques. Nous ne devrions pas nous contenter d'accepter les essais effectués dans d'autres pays. Je suis d'accord avec le porte-parole du Nouveau parti démocratique qui a accusé il y a quelques instants le ministère de l'Agriculture de ne pas avoir bien appliqué la loi sur les produits antiparasitaires.

Il y va de la santé des êtres humains, des animaux et du sol. Notre pays dépend de la santé de ces ressources essentielles et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social comme le ministre de l'Environnement doivent jouer un rôle crucial dans toute cette question.

On accorde très peu d'attention aux effets qu'ont sur les personnes les produits chimiques, les pesticides, les herbicides et les autres produits toxiques qui sont utilisés à des fins précises. Le 2-4-D est un pesticide qui sert à détruire la végétation le long des routes aux fins de sécurité. Nous ne voulons pas que la neige amoncelée sur la broussaille soit un danger et la cause d'accidents et de morts sur les routes. L'intention est bonne, mais le poison est répandu sur l'emprise des routes à l'aide de souffleurs et dans bien des cas, on se soucie peu de ne pas en projeter au-delà de l'emprise. C'est souvent ce qui arrive et le poison détruit des arbres, l'herbe et les jardins. Je me souviens qu'un opérateur de souffleur détruisait les mauvaises herbes le long d'une route; le vent balayait la route et emportait le poison au-delà de l'emprise. Je lui ai demandé pourquoi il ne faisait rien pour empêcher que le poison se répande sur le jardin d'un particulier. Cet homme se nourrissait des produits de son jardin. J'ai dit: «Vous avez détruit tout son potager». Et le responsable de l'opération de répondre ceci: «Ce n'est pas possible, le pulvérisateur a un jet qui n'atteint que 12 pieds et le jardin se trouvait à 30 pieds». Je lui ai alors répondu: «Parbleu, mon vieux, tu ne sais donc pas que le vent peut emporter ce produit?»

Le public a dû payer et un homme a perdu son emploi. Il faut que les responsabilités s'exercent dans le domaine des poisons.

Quand j'étais député à l'assemblée législative, un autre cas d'arrosage de poison par avion m'a été signalé. Dans cette affaire, on n'avait, une fois encore, donné aucun renseignement sur le vent ni sur les conséquencs de ce poison. Ce produit est entré par la fenêtre dans une pièce où se trouvait une femme malade, ce qui l'a presque mise à l'article de la mort. Elle s'en est finalement tirée, mais elle a souffert pendant des mois du fait de la négligence dans la vaporisation de ce poison. Il faut bien se rendre compte que les poisons ne sont pas des jouets. Il faut être prudent quand on s'en sert, car ils peuvent détruire la vie humaine, végétale, animale et même le sol. C'est une question très importante. Les ministères qui sont chargés de l'administration de lois telles que celle-ci ont la responsabilité de s'assurer qu'on avise bien la population avant d'employer ce poison.

L'été dernier, on a arrosé mécaniquement la cour d'une école sans avoir même pris la précaution d'avertir le conseil scolaire. On a délibérément vaporisé ce produit pour tuer les mauvaises herbes que l'on jugeait être une nuisance pour le public. Des jeunes enfants jouaient dans la cour d'école et certains ont été très malades. Le principal de l'école de cette petite ville n'avait pas été averti de l'arrosage. Les intéressés n'ont fait preuve d'aucun sens des responsabilités; ils sont simplement allés sur les lieux et ont fait le travail. J'approuve